# LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Votre Guide

VERTEGO

# DÉFINITION DU CPF

> Le Compte Personnel de Formation est un dispositif visant à favoriser l'accès du salarié à la formation professionnelle tout au long de la vie et en toute autonomie : en fonction de la durée d'années travaillée, toute personne a droit à des heures de formation et ce même si elle change de travail ou se retrouve au chômage.

## Qui est concerné par le Compte Personnel de Formation (CPF)?

Le CPF est accessible à toute personne de 16 ans et plus :

- Salarié
- Membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée
- A la recherche d'un emploi

## Pourquoi utiliser son CPF ?

L'objectif du CPF est de sécuriser votre parcours professionnel et de prendre en main votre avenir professionnel.

Vous pouvez l'utiliser pour :

- Evoluer
- Vous reconvertir dans un autre domaine
- Valider vos acquis
- Faire reconnaître vos compétences

Une seule condition : votre formation doit être certifiante.

# FONCTIONNEMENT DU CPF

Les nouveaux acquis de droits se font à hauteur de **500€** ou **800€ par an**, selon les profils :

- le compte des diplômés d'un CAP/BEP ou plus s'incrémente de 500€ par an, plafonné à 5000€.
- le compte des personnes non diplômées ou possédant un diplôme ou une certification inférieurs au niveau du CAP/BEP s'incrémente de 800€ par an, plafonné à 8000€.

Le CPF est alimenté de manière automatique chaque année au cours du second trimestre.

Pour en bénéficier, il suffit de créer son Compte Personnel Formation à l'aide de son numéro de sécurité sociale.

Depuis Juin 2021, la Caisse des Dépôts qui gère le CPF a instauré **un délai minimum de 11 jours** entre l'achat d'une formation et sa date de début.

## Comment abonder son CPF ?

### 1. Un abondement «en temps» de l'entreprise

L'entreprise autorise le collaborateur à suivre tout ou partie de sa formation sur son temps de travail.
Cela permet au salarié de garder un maintien de son salaire sans avoir à poser un congé.

### 2. Un abondement «financier de l'entreprise

L'entreprise prendra alors à sa charge une partie des frais pédagogiques de la formation.

Pour cela, 2 procédures différentes :

- Soit en passant directement par l'organisme de formation qui retirera l'abondement du prix de la formation sur l'application CPF et vous facturera cette somme
- Soit en passant par l'Espace des Employeurs et des Financeurs (EDEF), le portail relié à net-entreprises qui permet à votre employeur de verser, via un virement bancaire, une "dotation volontaire". Le collaborateur se verra verser une somme sur son compte CPF par son entreprise. Libre à lui ensuite de l'utiliser comme il le souhaite ou sur une formation identifiée en cas d'accord avec son employeur.

Autre possibilité en cas d'un accord collectif dans l'enteprise : une dotation dite «droits supplémentaires».

# VERTEGO vous accompagne dans l'utilisation de vos droits de formation !

Depuis le 21 novembre 2019, l'application « Mon Compte Formation »
a été lancée par le Ministère du Travail,
en complément du site moncompteformation.gouv.fr

Vous pouvez désormais aisément consulter le montant de vos droits à la formation,
chercher la formation qui vous correspond puis réserver et
payer directement l'organisme de formation
avec votre montant disponible en euros sur votre compte CPF.

## 1 Vous avez déjà un compte formation?

- Rendez-vous sur :
  www.moncompteformation.gouv.fr.
- Cliquez sur le bouton CONNEXION

Connectez-vous à l'aide de :

- FRANCE CONNECT ou
- votre numéro de sécurité sociale
  et mot de passe.

**OU**

## Vous n'avez pas encore créé votre compte formation? Suivez le guide !

- Rendez-vous sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile «Mon compte formation».
- Cliquer sur le bouton « Création de compte».

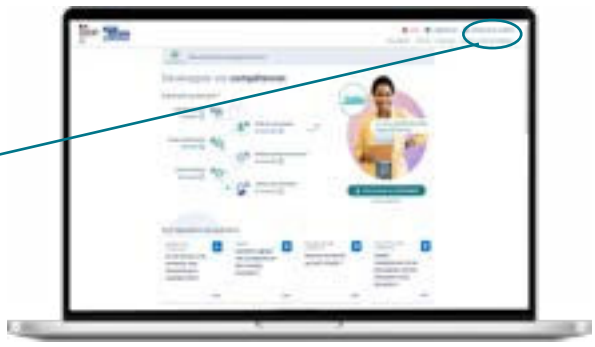

- Renseignez vos informations personnelles : identités, contact, adresse et mot de passe.
- Inscrivez votre niveau de diplôme le plus élevé.

**Félicitations, votre compte est créé. Vous visualisez désormais vos droits de formation en euros.**

## Pour s'identifier avec FRANCE CONNECT +

Afin de renforcer la sécurité du service Mon Compte Formation, il est nécessaire depuis le 25 octobre dernier d'utiliser FranceConnect+ à la place de FranceConnect pour confirmer l'achat de vos formations.

Grâce à FranceConnect+, si vous disposez d'une Identité Numérique La Poste vous retrouverez la même facilité d'utilisation qu'avec FranceConnect.

Si vous n'avez pas encore créer votre identité Numérique La Poste : rendez vous sur le site https://lidentitenumerique.laposte.fr/ .....

...et laissez-vous guider !

**Vous pouvez maintenant rechercher votre formation et vous inscrire en ligne en toute sécurité !**

## 2 Trouvez votre formation?

- Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr
  ou sur l'application mobile «Mon compte formation»

- Une fois connecté à votre compte, inscrivez dans le moteur de recherche, la formation souhaitée, la modalité (centre de formation ou à distance)
- Si en présentiel, inscrivez la ville : PAU
- Cliquez sur la loupe pour valider la recherche.

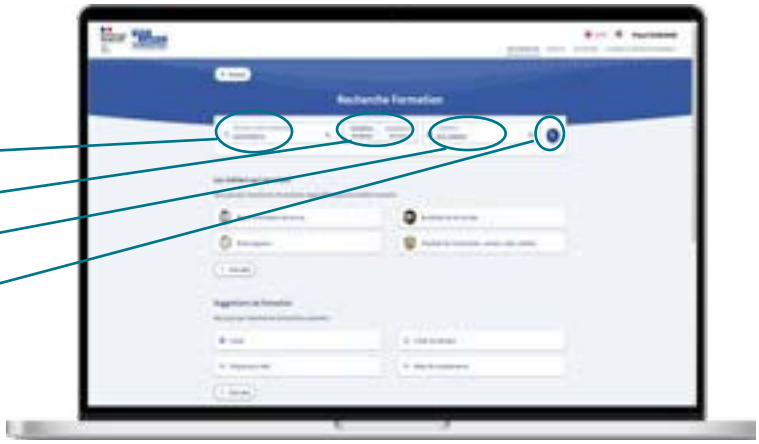

- Une fois la page de résultats affichée, il est possible d'affiner sa recherche en cliquant sur le bouton FILTRE et/ou TRI
- Cliquez sur le bouton ENREGISTRER ET FERMER pour obtenir votre résultat.

## 3 S'inscrire à ma formation ?

Vous avez trouvé la formation idéale? Suivez les instructions pour vous inscrire en ligne.

- Sélectionnez ma formation
- Cliquez sur le bouton «Créer mon dossier d'inscription» et suivez les instructions

- Attendez la validation de votre dossier des équipes de VERTEGO (sous 48h)
- Acceptez et confirmez votre inscription directement sur :

  www.moncompteformation.gouv.fr ou sur l'application mobile «Mon compte formation» (sous 4 jours maximum)

**Félicitations, vous êtes inscrit à votre formation chez VERTEGO !**

## INFORMATIONS UTILES

Le site et l'application MON COMPTE FORMATION servent à :

- Référencer les formations éligibles au CPF de tous les organismes de formation
- Centraliser toutes les étapes nécessaires à l'utilisation de votre CPF : cumul de vos droits individuels et paiement en direct de l'organisme de formation choisi
- Reçevoir les abondements de Pôle Emploi ou des entreprises qui souhaitent participer au financement de la formation de leurs salariés
- Reçevoir les dotations des entreprises - versements volontaires ou obligatoires - sur les comptes CPF de leurs salariés
- Le CPF n'est utilisable que durant la vie active. Dès qu'un salarié fait valoir ses droits à la retraite, son compte est clôturé et ses droits CPF sont alors gelés. Ainsi, si vous décidez de suivre une formation, pensez à bien faire la demande au plus tard pendant l'année qui précède votre départ à la retraite.

# LES FORMATIONS ÉLIGIBLES AU CPF SUR VERTEGO.FR

**Pour chaque grand thème : un catalogue des formations éligibles au CPF**

**Accéder au programme choisi directement depuis notre site vertego.fr !**

En 1 seul clic, vous accédez à votre sélection sur le site moncompteformation ou sur l'appli.

**Maintenant, il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !**

# Un renseignement? Un accompagnement personnalisé ?

**Contactez-nous :**

05 59 14 62 62

contact@vertego.fr

# RÉVÉLER LES TALENTS DE DEMAIN.

vertego.fr | contact@vertego.fr | +33 (0)5 59 14 62 62
Siège social : Europa Premium, 4 rue Johannes Kepler 64000 PAU